

CONDITIONS DE RÉSERVATION AUX TARIFS PROFESSIONNEL 2016 - 2017

Durée du contrat :

Les **TARIFS PROFESSIONNELS** ou séjour longue durée est applicable pour les séjours de 30 jours minimum (**contrat + 1 mois préavis**).

Le **TARIF SPECIAL TRES LONGUE DUREE** correspond au tarif basse saison toute l'année. Pour bénéficier du TARIF SPECIAL TRES LONGUE DUREE le séjour doit être au moins de 6 mois minimum (contrat). Vous devez fournir les pièces suivantes pour établir le contrat de location: pièce d'identité, assurances et carte grise originale, contrat de travail ou justificatif de mission et justificatif de domicile attestant que vous êtes rattaché à une adresse fiscale personnelle.

Facturation

En cas de départ anticipé (TARIF LONGUE DUREE/TARIF TRES LONGUE DUREE) le camping *Paris Beau Village* appliquera le tarif « touriste » ou tarif longue durée pour la période concernée. Tout retard de paiement sera considéré comme une annulation de la part du client. Aucun remboursement ou dédommagement ne saurait être pris en compte dans le cas d'une fermeture temporaire ou saisonnière d'un ou plusieurs services liés à un problème technique, climatique, administratif ou législatif. En cas de départ anticipé, le camping *Paris Beau Village* se réserve le droit de louer l'emplacement et de facturer des frais de réservation ou de gestion. Les tarifs indiqués tiennent compte d'un taux de TVA à 10% et peuvent être sujets à modification.

Camping (Caravanes, camping car, tente, roulotte)

Les arrivées doivent se faire entre 12.00h et 19.00h en haute saison et de 15h à 19h en basse saison. Les départs doivent se faire avant 12:00. Passé ce délai, une nuit supplémentaire vous sera facturée, selon le tarif journalier affiché à l'accueil. **3 personnes maximum** sont autorisées à séjourner par emplacement. Les emplacements sont équipés d'une connexion électrique. Des points d'eau sont à la disposition des clients et un air de service est disponible pour vidanger ou faire le plein d'eau potable.

Consommation électrique:

Un forfait de 300 kw par mois ou 70 kw par semaine est compris dans votre location. Le camping *Paris Beau Village* se réserve le droit de facturer les dépassements de consommation électrique au prix unitaire de 0.29€/KW). A votre arrivée nous vous remettons un relevé pour suivre votre consommation électrique mensuelle.

Informations pratiques

Le bureau d'accueil est ouvert de 8h00 à 20h00 (juillet-août) et de 9h00 à 12h00 / 15h00 à 19h00 (septembre – juin). Lors de l'arrivée, vous devez franchir les barrières automatiques fonctionnant au moyen d'un code d'accès strictement personnel. Ce code est programmé pour la durée de votre séjour. En cas de prolongation de celui-ci, il est impératif d'en avvertir la réception pour programmer un nouveau code. Pour l'entrer au camping, vous devez franchir les barrières automatiques fonctionnant au moyen d'un code d'accès strictement personnel. Ce code est programmé pour la durée de votre séjour. En cas de prolongation de celui-ci, il est impératif d'en avvertir la réception pour programmer un nouveau code. Toute personne devant séjourner au moins une nuit dans le camping doit, au préalable, présenter à l'accueil, sa pièce d'identité et remplir les formalités exigées par la police (supplément travailleur de 5.00€/nuit). Ces visiteurs sont sous la responsabilité des campeurs visités. Les véhicules des visiteurs doivent rester sur le parking extérieur.

Caution

Une caution de un mois de loyer vous sera demandée à l'arrivée (non-débité) en CB ou Espèces uniquement. Votre caution pourra vous être restituée après votre départ.

Non-occupation

En cas de retard, la réservation est annulée; l'emplacement est alors attribué à un autre client et le camping se réserve le droit de facturer des frais de réservation ou de gestion.

Assurance responsabilité civile:

Il appartient aux clients de s'assurer. Le Camping *Paris Beau Village* décline toute responsabilité en cas de chutes de branches et en cas d'accidents relevant de la responsabilité civile du vacancier et en cas d'accidents dû au non respect des consignes de sécurité disponibles à l'accueil ou de vol. Il appartient au locataire de souscrire une assurance en matière de responsabilité civile, dommages, annulation etc.

Inscription

Nous nous réservons le droit de ne pas autoriser l'entrée ou le séjour dans le camping à toute personne dont le comportement pourrait troubler l'ordre public. L'accès au site n'est autorisé qu'après inscription au bureau d'accueil, sous couvert d'une pièce d'identité. Elle implique l'acceptation du règlement intérieur. Le non-respect du règlement intérieur entraînera l'expulsion ferme et définitive de l'intéressé, sans remboursement.

Installation

La tente ou la caravane et le matériel y afférent doivent être installés à l'emplacement indiqué conformément aux directives données par le gestionnaire ou son représentant. Il est interdit de jeter les eaux usées sur le sol ou dans les caniveaux ou les regards routiers. Les clients doivent obligatoirement vider leurs eaux usées dans les installations prévues à cet effet. Les ordures ménagères, les déchets de toute autre nature doivent être déposés dans les conteneurs spécifiques à l'extérieur du camping. Le lavage des véhicules est strictement interdit. En cas de vente de caravane, l'ancien propriétaire est tenu de régler le solde de son contrat avant son départ. La direction n'est pas tenue de proposer un contrat au nouveau propriétaire. La sous-location d'emplacement est interdite.

Respect d'autrui

Les véhicules ne peuvent pas circuler dans le camping entre 22h00 et 6h30. Le stationnement est réservé à 1 seul véhicule par emplacement (**de type voiture particulière ou petite fourgonnettes**) **les camions doivent être garés à l'extérieur (en raison des règles de sécurité et d'évacuation)**. Le stationnement est interdit sur les emplacements voisins, même vides. Les véhicules supplémentaires doivent rester sur le parking extérieur. La vitesse est limitée à 10km/heure sur l'ensemble du site. Les appareils de radio, de télévision ne doivent en aucun cas déranger les voisins. Les sanitaires doivent être maintenus en constant état de propreté par les usagers et il est interdit de jeter des serviettes hygiéniques ou des lingettes dans les toilettes. Dans le cas où un résident perturberait le séjour des autres usagers ou ne respecterait pas les dispositions du présent règlement intérieur, le gestionnaire ou son représentant pourra oralement ou par écrit, s'il le juge nécessaire, mettre en demeure ce dernier de cesser les troubles. En cas d'infraction grave ou répétée au règlement intérieur, et après mise en demeure par le gestionnaire de s'y conformer, celui-ci pourra résilier le contrat. En cas d'infraction pénale, le gestionnaire pourra faire appel aux forces de l'ordre.

Sécurité

Le camping est sous vidéo surveillance. La direction est seulement responsable des objets déposés au bureau d'accueil : les clients gardent la responsabilité de leurs propres habitations. La détention et la consommation de substance illicite est interdite. **LA CONSOMMATION D'ALCOOL EN DEHORS DES LIEUX PREVUS A CET EFFET EST FORMELLEMENT INTERDITE SOUS PEINE D'EXPULSION DEFINITIVE**. Tous les clients doivent se conformer aux dispositions du règlement intérieur qui est affiché à l'accueil du camping.

Animaux

LES ANIMAUX SONT INTERDITS POUR LES LONGS SEJOURS.

Assurance

Le camping décline toute responsabilité en cas de dégâts causés par des tempêtes, inondations ou encore des vols. Il appartient au locataire de souscrire une assurance en matière de responsabilité civile, de dommages, d'annulation etc.

Réclamations

Toute réclamation ne sera traitée qu'avec un courrier avec Accusé de réception à l'attention de la Direction.

Droit à l'image

Lors de votre séjour, vous êtes susceptibles d'être pris en photo ou filmé pour la réalisation de nos plaquettes publicitaires, sauf si vous signalez par écrit, dès votre arrivée à la réception, votre opposition à cette pratique.

LA DIRECTION SE RESERVE LE DROIT D'EXPULSER SANS PREAVIS NI REMBOURSEMENT LES PERSONNES QUI MANQUERAIENT AU RESPECT DU REGLEMENT INTERIEUR OU QUI AURAIENT DONNE DE FAUSSES INFORMATIONS.